

PLAN D'ACTION

Prévention des violences à caractère sexuel

OBJECTIF GÉNÉRAL

Pour pouvoir bien planifier la mise en place des différentes mesures en lien avec la loi 151, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, un plan d'action a été mis sur pied à cet effet.

Axes de développement (5)	Étapes	Moyens	Échéancier	Responsable
*Politique et code de conduite	Rédaction de la politique	<ul style="list-style-type: none"> - la politique doit s'adresser aux étudiantes, aux étudiants, aux membres du personnel de l'institution, ainsi que tout individu ou groupe d'individus étant en lien avec le cégep (exemples : association étudiante, membres du conseil d'administration, sous-contractant, locataire du centre sportif, milieux de stage, etc.) - recenser les politiques dans les autres institutions d'enseignement post-secondaire - déposer le projet de politique au comité permanent de prévention des violences à caractère sexuel - suite aux commentaires recueillis, au dépôt de documents de référence par le ministère et au gabarit fourni par la commission des affaires étudiantes (CAÉ), apporter les ajustements à la politique 	Hiver et automne 2018	DRH, SAEC
	Rédaction du code de conduite	<ul style="list-style-type: none"> - suite au dépôt de documents de référence par le ministère, rédiger le code de conduite en lien avec les relations intimes en contexte d'autorité entre les membres de la communauté collégiale 	Hiver et automne 2019	

		- déposer le code de conduite en annexe à la politique		
	Consultation en régie générale	- déposer le projet de politique	Octobre 2018	
		- déposer le projet de code de conduite	Janvier 2020	
	Consultation dans le milieu	- déposer le projet de politique	Octobre et novembre 2018	
		- déposer le projet de code de conduite	Novembre 2019	
	Adoption au conseil d'administration	- suite aux consultations et aux derniers commentaires de la régie générale, déposer et présenter : - politique - code de conduite et autres annexes : plan d'action, offre des ressources disponibles, programmation des activités de formation obligatoire, de prévention et de sensibilisation, schéma des voies d'accès aux ressources	12 février 2019 11 février 2020	
	Diffusion et implantation	- politique	À compter de septembre 2019	
		- code de conduite	À compter de mars 2020	
*Sensibilisation et prévention (développement des connaissances)	Enquête sur la problématique et l'ampleur de la situation (collecte de données) dans le milieu	- participation au projet de recherche PIECES (Projet inter collégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité)	Hiver 2019 à automne 2020	SAEC et ressource désignée
	Mise en place d'une semaine de lancement de la politique pour la prévention des violences à caractère sexuel	- pour s'assurer de rejoindre le plus de personnes possible, organiser une semaine de lancement de la politique sur les trois campus - prendre en considération la réalité des différents campus (G-R, F-L, L-R) - utiliser plusieurs moyens pour les rejoindre : - exposition « que portais-tu? » - projection de vidéos de sensibilisation	Septembre 2019 pour les campus G-R et F-L Hiver ou automne 2020 pour le campus L-R	SAEC et ressource désignée

		<ul style="list-style-type: none"> - différents kiosques (violence auprès des autochtones, en lien avec la diversité de genre et sexuelle, etc.) - photomaton de sensibilisation - spectacle d'humour « F*ck la culture du viol » - atelier de réalité virtuelle sur le consentement - affiches de la campagne « Ni viande, ni objet » <p>- pour les prochaines années, intégrer les activités de sensibilisation et de prévention à l'intérieur de la programmation du SAPS et du SAEC</p> <p>- rejoindre les personnes s'estimant victimes, les personnes témoins et les personnes visées</p>		
	Formation (étudiantes, étudiants, membres du personnel, membres de la direction, personnel du service de sécurité, personnes représentant l'AGÉÉCO, membres des équipes sportives, entraîneurs et entraîneuses, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - développer des formations adaptées aux besoins des différentes clientèles (en ligne ou en présentiel) - intégrer dans notre fonctionnement la formation en ligne pour les étudiantes, les étudiants et les membres du personnel (formation provenant de l'Université Concordia) - inscrire la formation dans le continuum de l'accueil des étudiantes, des étudiants et des membre du personnel pour les années à venir 	Hiver et automne 2020	DRH, SAEC et ressource désignée
	Autres initiatives d'élaboration d'outils ou de projets en lien avec cette thématique	<ul style="list-style-type: none"> - déposer les nouvelles initiatives ou projets au guichet unique – le SIPVACS (Service d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel) - présenter au comité et autoriser par celui-ci - exemples : <ul style="list-style-type: none"> - développer une trousse de formation pour les étudiantes et les étudiants en stage - développer des opportunités de recherches avec des partenaires - développer du contenu dans les cours existants - développer un lieu d'échange ou des meilleures pratiques 	À compter de l'automne 2019	DRH, SAEC, ressource désignée et DÉVÉ

		<ul style="list-style-type: none"> - établir différents modes de prise de rendez-vous : en ligne, en lien avec le système du SAPS, cellulaire dédié pour urgences et/ou autres - développer une image (logo, nom, etc.) - développer un protocole avec les organismes externes 		
	Création d'un comité permanent qui devra mettre en œuvre les directives du comité conseil provincial et adapter la politique locale	<ul style="list-style-type: none"> - recevoir les recommandations du comité conseil provincial (MEES et ministère de la justice) qui fournira des lignes directives aux établissements (suivi, traitement d'un dévoilement, plainte administrative, etc.) - être responsable de la reddition de compte (portrait annuel des violences à caractère sexuel) 	À compter de l'hiver 2019	DRH et SAEC
*Accompagnement des personnes	Mise en œuvre des mesures d'accompagnement académique / professionnel à la suite du dévoilement de violences à caractère sexuel	<ul style="list-style-type: none"> - référer les personnes aux ressources appropriées - éviter le contact entre la personne s'estimant victime et la personne visée par les allégations (modification de l'horaire ou autres) - limiter les répercussions négatives d'un dévoilement auprès de la personne s'estimant victime, comme l'abandon de cours - créer des ententes avec les ressources externes 	À compter de janvier 2019	Ressource désignée, guichet unique (SIPVACS)
	Faciliter l'accès aux services psychosociaux existant ou création de nouveaux avec la collaboration d'organismes externes (adaptés la diversité du milieu)	<ul style="list-style-type: none"> - définir le rôle de la ressource désignée et du guichet unique dans ce processus - évaluer les services internes et leurs capacités à répondre aux besoins - conclure des ententes de services spécialisées avec des ressources externes compétentes 	À compter de janvier 2019	DRH, SAEC, SAPS et ressource désignée, guichet unique (SIPVACS)
*Sécurité des personnes	Partager les bonnes pratiques en matière de sécurité des lieux et des personnes	<ul style="list-style-type: none"> - développer et adopter un protocole d'intervention (ainsi qu'un rapport d'événement confidentiel) des services de sécurité en cas d'agression à caractère sexuelle sur l'un des campus - colliger de l'information sur le sentiment de sécurité des membres de la communauté collégiale dans les espaces des différents campus (Projet PIECES) 	À compter de janvier 2019	DRH, SAEC, DSA et ressource désignée, guichet unique (SIPVACS)

		<ul style="list-style-type: none"> - faire une évaluation des trois campus pour offrir un environnement plus sécuritaire : - s'assurer du bon fonctionnement du réseau de cellulaire dans l'ensemble des trois campus - ajouter des caméras et prévoir un enregistrement vidéo de plus de quatre jours - contrôler l'information recueillie sur toutes les actions commises dans le cégep (établir des statistiques) - contrôler l'accès aux sites Internet (aucun accès aux sites pornographiques) - développer des lettres types pour informer la personne s'estimant victime des dispositifs de sécurité au cégep - identifier sur les rapports toutes les actions en lien avec les VACS (créer un code) - développer des lettres types d'information à la personne visée par les allégations - établir un service de raccompagnement (au besoin – étudiants TP, importance de la confidentialité) - assurer une réponse prompte et efficace (infrastructures des campus) - comment gérer les incidents se déroulant à l'extérieur : bars (initiative Commande un Angelot), maisons privés, etc. - etc. 		
	Demander des projets d'immobilisation	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les besoins (voir les recommandations du comité de travail et les résultats de la recherche PIECES) - déposer une demande de financement dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 	Hiver 2021	DRH, SAEC, DSA et ressource désignée, guichet unique (SIPVACS)
	Déterminer les éléments de sécurité à l'égard desquels les municipalités peuvent intervenir	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les éléments - concerter avec la ville de Gatineau 	Automne 2021	DRH, SAEC, DSA et ressource désignée, guichet unique (SIPVACS)

* *En lien avec les recommandations des sous-comités de travail*